

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES



SÉANCE DU 9 AVRIL 2018



Etaient présents :

M. Daniel LACRAMPE, Premier Adjoint, Président,
M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA, M. Pierre SERENA,
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON, M. Clément SERVAT,
Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, M. Michel ADAM,
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN,
Mme Ing-On TORCAL,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, M. Patrick MAILLET,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Denise MICHAUT donne pouvoir à M. Clément SERVAT.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
Mme Anne BARBET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.

Etaient absents excusés :

Monsieur Hervé LUCBEREILH, Maire,
Mme Dominique FOIX, Adjointe,
Mme Patricia PROHASKA, Conseillère Municipale.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 30

Monsieur Clément SERVAT a été désigné Secrétaire de séance.



18 - SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS

Monsieur David CORBIN expose que, lors de ce Conseil municipal, votre Assemblée étudie le renouvellement de conventions pluriannuelles d'objectifs et de progrès avec les associations subventionnées par la Commune.

Conformément à la loi Economie Sociale et Solidaire du 31 juillet 2014, le terme de subvention nouvellement défini comprend une partie d'aide en numéraire, la valorisation des locaux, matériels et aides diverses de la Commune.

Il convient donc pour l'exercice budgétaire 2018 de définir le montant de la partie en numéraire allouée aux associations.

Il a été vérifié que chaque association a bien enregistré sa demande par le dépôt d'un dossier de demande de subvention, dûment complété.

La partie en numéraire fera l'objet d'un versement financier, autorisé et précisé par la convention pluriannuelle d'objectifs et de progrès, prenant en compte les obligations du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

Les crédits proposés sont inscrits au Budget Primitif 2018.

Vu le tableau joint en annexe,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, étant précisé que concernant le vote :

- de la subvention à Radio-Oloron, Monsieur Daniel LACRAMPE et Monsieur David CORBIN ne participent ni à la délibération ni au vote,

- de la subvention à Trait d'Union, Monsieur David CORBIN et Mme Aracéli ETCHENIQUE ne participent ni à la délibération ni au vote,

- de la subvention au Club Alpin Français, Monsieur André VIGNOT ne participe ni à la délibération ni au vote,

- de la subvention au HBCO, Mme Carine NAVARRO ne participe ni à la délibération ni au vote,

- de la subvention au Centre Social Là Haüt, Monsieur Daniel LACRAMPE, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, Mme Maylis DEL PIANTA et Mme Marie-Lyse GASTON ne participent ni à la délibération ni au vote,

- **APPROUVE** le présent rapport,

- **ATTRIBUE** aux différentes associations les subventions telles qu'exposées en annexe.

Ainsi délibéré à Oloron Ste-MARIE, le dit jour 9 avril 2018.

Suivent les signatures.-

Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint,

AFFICHE LE 16/04/2018




Daniel LACRAMPE



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 13/04/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/04/2018